

- Conditions Générales de Vente - L'Atelier des Instants Magiques



Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société **L'Atelier des Instants Magiques** (ci-après dénommée "le Loueur"), dont le siège social est situé au 12 résidence les 3 Tilleuls, 35133 Romagné, et toute personne physique ou morale (ci-après dénommée "le Locataire") souhaitant louer des éléments de décoration pour événements. Ces CGV sont consultables à tout moment sur le site internet de l'entreprise.

1. Objet du contrat

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Loueur met à disposition du Locataire des éléments de décoration pour événements, conformément aux modalités précisées dans le devis ou la commande validée par le Locataire. La signature du devis ou la validation de la commande emporte acceptation des présentes CGV. L'acceptation du devis implique également l'acceptation des présentes CGV.

2. Définition des prestations

Le Loueur met à disposition du Locataire les éléments de décoration décrits dans le devis signé, incluant (mais sans s'y limiter) des objets tels que : des bougeoirs, des centres de tables, etc. Cette prestation s'applique pour un engagement de 5 pièces au minimum.

3. Durée de la location

La durée de la location commence à la **date de livraison** des décorations et se termine à la **date de reprise** des éléments, sauf autre arrangement convenu entre les parties. Les dates de location sont confirmées lors de la validation du devis ou de la commande. Toute commande réalisée sera livrée et installée par la société L'Atelier des Instants Magiques.

- **Livraison et installation** : Le tarif relatif au service de livraison et d'installation sera précisé dans le devis signé et appliqué selon les horaires convenus entre les parties. Un bon de commande sera signé par les deux parties lors de la livraison des décorations.
- **Retour et reprise** : Les décorations doivent être restituées dans le même état que lors de la livraison. Tout manquement à cet engagement fera l'objet d'une pénalité dont le montant peut atteindre la valeur marchande du produit s'il est endommagé. Un bon de retrait sera complété par les deux parties lors de la restitution des décorations pour attester de leur état et de la restitution totale ou partielle du dépôt de garantie, en fonction de l'état des éléments.
- **Prolongation de la location** : La durée de la location peut être prolongée sous réserve d'un accord préalable et écrit du Loueur. Un devis complémentaire pourra être établi en fonction de la durée supplémentaire.

4. Prix et modalités de paiement

Le prix de la location correspond à celui indiqué sur le devis ou la commande validée par le Locataire.

- **Prestations** : Les prix sont indiqués hors taxes, hors frais de transport et d'assurances, ainsi qu'hors frais de mise en place et de livraison, pour la durée d'utilisation spécifiée dans le devis, selon le tarif en vigueur.
- **Acompte** : Un acompte de 30 % du montant total est requis à la signature du devis.
- **Solde** : Le solde du montant total doit être réglé au plus tard 7 jours avant la date de l'événement.
- **Modes de paiement** : Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou en espèces. Les chèques et paiements par carte bancaire (CB) ne sont pas acceptés.

5. Garantie

Pour chaque commande, un montant de garantie équivalent à 30 % de la valeur totale des décorations figurant sur le devis est exigé. Ce montant ne sera restitué qu'après un contrôle des décorations lors de leur retour et après le règlement des factures, sauf accord particulier contraire. Si ce montant ne couvre pas les dommages subis (vol, casse, rayures, éléments manquants, brûlures, taches, déchirures ou autres détériorations), des pénalités supplémentaires seront facturées en fonction de l'évaluation des préjudices.

6. Responsabilité du Locataire

Le Locataire s'engage à :

- Prendre soin des éléments de décoration loués et à les restituer dans leur état d'origine, sans altération ni détérioration.
- Informer immédiatement le Loueur de tout dommage survenu pendant la durée de la location.
- Assurer la sécurité des objets loués, notamment en ce qui concerne les installations lumineuses et les éléments fragiles.
- Ne pas modifier, altérer ou remplacer un élément des décorations louées, telles que la substitution d'un produit par un autre. Toute modification non autorisée constitue une violation des conditions de location et pourra entraîner des pénalités.
- Manipuler les décorations avec soin, en ne les manipulant que dans la mesure strictement nécessaire et avec la plus grande précaution pour éviter tout dommage.
- Si un stockage des décorations est nécessaire avant leur reprise par le Loueur, il doit être effectué dans un environnement adéquat : un espace sec, à l'abri de toute source d'humidité, afin d'éviter toute détérioration des produits.
- En cas de dommage causé par une utilisation incorrecte, telle qu'une installation inadéquate ou une manipulation non conforme, le Locataire en assume l'entière responsabilité et devra rembourser les frais de réparation ou de remplacement des éléments endommagés.
- S'abstenir d'utiliser des sources de chaleur, comme des bougies allumées ou tout autre dispositif susceptible d'endommager les décorations. En cas d'utilisation de bougies réelles ou de sources de chaleur, ce dernier s'engage à assumer toute responsabilité en cas de dégradation, incendie ou tout autre dommage causé par cette utilisation.
- Utiliser exclusivement les décorations louées à l'intérieur du lieu de réservation ou sous couvert

7. Responsabilité du Loueur

Le Loueur garantit la qualité des décorations mises à disposition ainsi que leur bon état au moment de la livraison. En cas de non-conformité ou de défaillance d'un article, le Loueur s'engage à rembourser un montant proportionnel à la détérioration, tel que défini d'un commun accord entre les deux parties. Il est également précisé que certaines décorations nécessitent une alimentation par piles, lesquelles seront fournies lors de l'installation (option spécifiée dans le devis). La mise à disposition des produits ne constitue pas une garantie d'une présentation figée. En cas de détérioration d'un article lors de prestations antérieures, celui-ci pourra être remis en état dans la mesure du possible, afin de maintenir une présentation équivalente.

8. Annulation ou modification de la commande

Annulation par le Locataire : En cas d'annulation de la commande par le Locataire, les frais suivants seront appliqués :

- Annulation à plus de 7 jours avant la date de l'événement : remboursement intégral de l'acompte.
- Annulation à moins de 7 jours avant l'événement : l'acompte reste acquis au Loueur.
- Non-respect des conditions d'annulation : En cas de non-respect de ces conditions par le Locataire, celui-ci pourrait être redevable de frais supplémentaires ou d'un pourcentage du montant total de la commande, en fonction de la date de l'annulation et des préjudices subis par le Loueur.

Modification de la commande : Toute modification substantielle de la commande doit être communiquée par écrit (de préférence par email à l'adresse suivante : atelierdesinstantsmagiques@outlook.fr). Le Loueur se réserve le droit de réajuster les conditions ou le prix de la location en fonction des changements demandés.

9. Retard de retour et perte/détérioration des articles

- Retard de retour : Le retard de restitution des articles loués sera facturé à raison de 15 € par jour de retard, sauf accord préalable.
- Perte ou détérioration : En cas de perte, vol ou détérioration des décorations, le Locataire devra rembourser le coût de remplacement ou de réparation des articles concernés, selon l'évaluation du Loueur. Ce montant pourra atteindre la valeur marchande du bien, qui est mentionné sur le site, s'il est perdu, inutilisable ou fortement détérioré.

10. Force majeure

Le Loueur et le Locataire ne pourront être tenus responsables de l'inexécution ou du retard d'exécution de leurs obligations respectives en cas de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, etc.) rendant l'exécution de la location impossible.

11. Assurances

Il est conseillé au Locataire de souscrire une assurance pour couvrir les risques de vol, de dommage ou de perte des décorations louées. Le Loueur décline toute responsabilité en cas de non-souscription à une telle assurance.

12. Propriété des décorations

Les décorations mises à disposition par le Loueur demeurent la propriété exclusive du Loueur (société L'Atelier des Instants Magiques). Le Locataire n'acquiert aucun droit de propriété sur les éléments loués, même après leur utilisation dans le cadre de l'événement. Le Locataire s'engage à ne pas sous-louer, prêter, céder ou transférer les éléments de décoration à un tiers sans l'accord préalable et écrit du Loueur. Toute violation de cette obligation pourra entraîner des pénalités et des frais supplémentaires.

13. Litiges et droit applicable

En cas de litige, le Locataire et le Loueur s'engagent à tenter de résoudre le différend à l'amiable. Si aucune solution n'est trouvée, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social du Loueur. Les présentes CGV sont régies par le droit français.

14. Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de la commande sont nécessaires au traitement de la location et sont exclusivement destinées à la gestion de la relation contractuelle entre le Loueur et le Locataire. Ces données ne sont pas partagées avec des tiers, sauf en cas de nécessité légale ou dans le cadre d'un traitement par un prestataire externe (par exemple, pour la gestion de la livraison).

Conformément à la législation en vigueur sur la protection des données, le Locataire peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition concernant ses données personnelles en contactant directement le Loueur. Pour plus d'informations, le Locataire peut consulter la **politique de confidentialité** disponible sur notre site internet.

15. Modification des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) peuvent être modifiées à tout moment par le Loueur. Les nouvelles versions des CGV seront applicables dès leur publication sur le site internet ou leur communication directe auprès des Locataires. Il incombe au Locataire de consulter régulièrement les CGV pour se tenir informé des éventuelles modifications.

Dernière mise à jour : 25/01/2025